

Document approuvé par le Bureau politique de la Commission Interméditerranéenne - Cartagena (Région de Murcia) - 15 février 2018 et actualisé par l'Assemblée Générale de Patras – 28/29 juin 2018

---

## Promouvoir le tourisme durable dans les Régions méditerranéennes

### *- Un agenda politique pour les Régions de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM -*

#### I. INTRODUCTION ET OBJECTIFS

---

Ce document **constitue l'agenda politique des régions méditerranéennes** engagées au sein de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM pour la **promotion du tourisme durable au niveau euro-méditerranéen**. Il s'agit d'un guide pour leurs propres actions présentes et futures, valorisant leur propre expérience, et incluant également des messages à l'attention de l'UE et des institutions euro-méditerranéennes.

En ce sens, l'agenda est également conçu comme étant une **contribution aux politiques existantes et aux initiatives, travaux ou cadres de coopération globaux aux niveaux européen et méditerranéen** qui abordent ce thème stratégique parmi leurs objectifs principaux ou lignes d'action prioritaires. En particulier : la Stratégie européenne pour plus de croissance et d'emploi dans le tourisme côtier et maritime, les travaux de l'Union pour la Méditerranée sur l'économie bleue, l'initiative [BLUEMED](#) sur la recherche et l'innovation dans la croissance bleue, la Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR), la charte de Bologne pour le développement durable des côtes méditerranéennes, la communauté Interreg MED sur le [Tourisme Durable](#) et le groupe de travail de [PANORAMED](#) sur le tourisme maritime et côtier.

De plus, il est à noter que cet agenda est basé sur les politiques et les travaux concrets des Régions en ce qui concerne le développement du tourisme ainsi que sur plusieurs expériences de collaboration développées dans le cadre de la **Task Force "Culture et tourisme durable" de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM**. Dans ce cadre, il tient compte des résultats prometteurs d'une série de projets de coopération de l'UE pouvant avoir un impact à l'échelle de l'UE ou du bassin méditerranéen.

L'agenda englobe et entend également **promouvoir une série d'excellentes relations multi-niveaux déjà activées avec une série de réseaux européens et méditerranéens**, tels que NECSTouR, MedCities, Arco Latino, Plan Bleu et UNIMED, vers des synergies encore plus solides pour le développement du tourisme durable.

#### II. PROMOUVOIR LE TOURISME DURABLE DANS LES REGIONS MEDITERRANÉENNES : L'AGENDA COMMUN

---

Les Régions de la Commission Interméditerranéenne réunies lors de son Bureau politique à Carthagène (Murcie) le 15 février 2018 et lors de son Assemblée Générale à Patras (Grèce Occidentale) les 28/29 juin 2018, se sont mises d'accord sur les messages politiques suivants concernant leurs efforts pour promouvoir conjointement le tourisme durable au niveau européen et méditerranéen.

La **Commission Interméditerranéenne** de la CRPM et ses Régions,

**Reconnaissent** que :

1. Le tourisme est la première activité maritime en Europe -première destination du monde- et emploie plus de 3,2 millions de personnes, générant des milliards de PIB et représentant plus d'un tiers de l'économie maritime, ainsi que l'un des principaux moteurs économiques de la Méditerranée.
2. Sur la base des données fournies par l'OMT, l'Europe - avec les destinations méditerranéennes en tête - a enregistré des résultats extraordinaires en 2017, avec 8% d'arrivées internationales de plus qu'en 2016 (671 millions au total). La croissance a été propulsée par les résultats extraordinaires en Europe méridionale et méditerranéenne (+ 13%).
3. Le secteur a une dimension très pertinente à l'échelle mondiale et méditerranéenne avec des tendances d'expansion en cours, mais il présente des problèmes et des défis importants concernant les utilisations concurrentes (et souvent conflictuelles) des ressources côtières et marines. En effet, le bassin est particulièrement touché par un large éventail de pressions socio-économiques en plus de celles résultant du changement climatique. Par ailleurs, le tourisme compte pour 8% dans les émissions humaines de gaz à effet de serre qui causent le changement climatique (source : *Nature climate change* 7 mai 2018). De plus, le tourisme en Méditerranée, et dans certains pays en particulier, paie le tribut des menaces liées au terrorisme.
4. Dans le domaine plus large de la croissance bleue, des approches intégrées, basées sur les principes de gestion intégrée des zones côtières, de planification spatiale maritime (GIZC-PSM) et des principes de gestion écosystémique (EBM, en anglais) sont nécessaires, comme le soulignent la communication de la CE sur le Tourisme Maritime et côtier, ainsi que les outils et politiques existants, concernant notamment la planification, la gestion et la gouvernance des zones côtières et marines (ex. : protection de l'environnement, développement régional, politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, secteurs économiques de l'économie bleue).
5. L'économie bleue est un secteur stratégique pour l'Europe mais elle est également au cœur de la déclaration ministérielle de l'Union pour la Méditerranée (UpM), signée en novembre 2015, qui fait référence à la planification et à la gestion intégrée des zones côtières comme outils transversaux de gouvernance/politique, et évoque le tourisme comme étant un secteur économique clé pour toute la région méditerranéenne.
6. À l'avenir :
  - Selon le Conseil mondial du tourisme et des voyages, plus de 5 millions de nouveaux emplois liés au tourisme pourraient être créés au sein de l'UE au cours des 10 prochaines années, dont 20% concerneraient jeunes de moins de 25 ans. Ainsi, le tourisme peut constituer un moyen de lutter contre le chômage chez les jeunes, en particulier en Méditerranée où les taux de chômage sont très élevés.
  - Le nombre de touristes internationaux doublera probablement dans l'UE d'ici à 2030, avec un pourcentage croissant de touristes issus de nouvelles classes émergentes à fort pouvoir d'achat, dont la moitié en provenance d'Asie.
  - L'Europe et la Méditerranée avec leurs paysages, leur nature et leur patrimoine culturel, peuvent attirer une part très importante de cette nouvelle demande. Cependant, elles doivent s'efforcer de combiner la promotion de leur attractivité avec les aspects de durabilité liés à la protection de l'environnement.

**Considèrent** que :

7. Le tourisme durable en Méditerranée doit être envisagé comme un concept multidimensionnel capable d'intégrer et d'aborder de manière intégrée tous les aspects liés à la coévolution des activités humaines et des systèmes naturels dans les zones côtières et maritimes, de stimuler le développement économique de ce secteur pour plus de croissance et d'emplois, ainsi que d'encourager le développement de la culture et des aspects du patrimoine (matériel et immatériel), qui sont des atouts pour l'attractivité touristique de la *Mare Nostrum*.

8. Les administrations publiques de tous les niveaux ont la possibilité et la responsabilité de jouer un rôle significatif dans la croissance intelligente, durable et inclusive de leurs territoires, en favorisant une coévolution harmonieuse des activités humaines et des processus des systèmes naturels. Cela a été démontré à maintes reprises dans le cadre de politiques régionales de promotion du tourisme durable, voire d'initiatives politiques et de projets impliquant des régions, des autorités locales et des universités, qui ont également été soutenus par plusieurs États méditerranéens.
9. L'acceptation sociale est essentielle pour assurer le développement harmonieux et la durabilité du tourisme dans les destinations méditerranéennes. Une grande partie des zones touristiques méditerranéennes sont touchées par le tourisme de masse, qui peut parfois constituer un problème pour les résidents dans la mesure où il porte souvent atteinte à leurs conditions de vie et a un impact négatif sur l'environnement. Des solutions adéquates doivent être développées pour assurer une coexistence harmonieuse entre les touristes et les résidents.
10. Les actions conjointes des régions méditerranéennes devraient se concentrer sur :
  - Comment mieux stimuler la performance et la compétitivité à travers l'allongement des saisons, la collaboration public-privé, la promotion des compétences dans le secteur du tourisme, en encourageant des solutions basées sur la recherche et le développement.
  - L'amélioration des connaissances concernant le secteur du tourisme, face au manque, de comparabilité et d'interopérabilité des données concernant le tourisme à différentes échelles territoriales et la production de systèmes d'aide à la décision innovants capables de favoriser une prise de décision plus éclairée et une meilleure compréhension des limites de capacité des charges touristiques des régions au niveau des destinations touristiques.
  - Renforcer la dimension durable et culturelle du secteur du tourisme en utilisant simultanément les principes de gestion intégrée des zones côtières et de la planification spatiale maritime et promouvoir l'écotourisme, les itinéraires culturels ou la protection, la promotion et la gestion des patrimoine matériel et immatériel de la Méditerranée. En combinant la planification, l'adaptation au changement climatique, les pressions anthropiques et l'amélioration de l'attractivité.
  - L'intégration du tourisme durable dans les stratégies et initiatives émergentes ou dans le cadre de coopération à l'échelle euro-méditerranéenne.
  - Une attention transversale aux dynamiques concernant le tourisme durable dans les îles méditerranéennes qui font face à des problèmes spécifiques concernant les déchets, la gestion de l'eau pendant les hautes saisons ainsi que les questions d'accessibilité, de mobilité et d'énergie.
11. La compétitivité à long terme et la durabilité du tourisme en Europe et en Méditerranée doivent être assurées en exploitant pleinement l'innovation dans le secteur et les TICs, y compris en ce qui concerne les réservations afin de mieux répondre aux attentes des clients.

**Soutien** pleinement :

12. La [Déclaration](#) d'intention de la communauté Interreg Med sur le tourisme durable - Athènes Septembre 2017 - visant à contribuer à répondre aux pressions touristiques, renforcer l'attractivité et l'offre touristique dans la région méditerranéenne en consolidant les pratiques de planification et de gestion du tourisme durable, construire une forte communauté de projets et de parties prenantes.
13. L'Année européenne du patrimoine culturel 2018, qui constitue une occasion de célébrations mais aussi d'actions concrètes en faveur du tourisme culturel durable et du dialogue interculturel en Europe et en Méditerranée.

Dans ce cadre, la Commission Interméditerranéenne et ses Régions :

14. Continueront à développer et soutenir les activités des projets traitant du tourisme durable dans lesquels elles sont activement impliquées en tant que partenaire ou de partenaire associé : [MITOMED+](#), [CO-EVOLVE](#), [BleuTourMed](#), [HERIT-DATA](#) (tous financés par Interreg MED), [Med Coast for Blue Growth](#) (labellisé par l'UpM), [CIVITAS DESTINATIONS](#) (financé par H2020).

15. Tiendront compte des résultats des projets passés tels que [Com & Cap MarInA-Med](#), [Tourmedassets](#), [NEMO](#), [MITOMED](#) (financé par Interreg MED), parmi d'autres programmes de coopération territoriale ou thématique, tels que IEV CTF MED ou COSME, et même d'autres bassins géographiques.
16. Continueront à jouer un rôle actif et à renforcer les synergies avec la communauté Interreg MED sur le tourisme durable, qui s'apprête à lancer sa phase de capitalisation visant à traduire les résultats des projets modulaires et les meilleures pratiques en messages concrets afin d'influencer les décideurs.
17. Contribueront au renforcement des interactions et des réflexions entre le développement du Tourisme Durable et la Protection de la Biodiversité, en tenant compte des travaux menés dans le cadre de la Communauté Interreg MED sur la Biodiversité, qui vise à concentrer les efforts de mise en réseau et de gestion des Aires Protégées en Méditerranée (AP) afin de favoriser la conservation et la protection de la nature dans la région.
18. Encourageront la capitalisation, l'extension et la reproduction des expériences, des résultats et des outils pertinents à une échelle plus large de la Méditerranée. Par exemple, et en priorité, ceux qui sont produits par :
  - CO-EVOLVE: l'analyse détaillée des « menaces et facteurs favorables » pour le tourisme durable côtier et maritime en Méditerranée (changement climatique, stabilité morphologique, érosion, risques côtiers, urbanisation, flux touristiques et capacité de charge, pollution et autres pressions sur les écosystèmes, conflits d'usages entre terre et mer), ainsi que les mesures de protection côtière, les cycles de l'eau et la dépuración, le transport et l'accessibilité, les mesures de protection des écosystèmes, la gouvernance, les ressources et les mécanismes; les « outils du tourisme durable » ou la « boîte à outils de planification » pour les destinations touristiques durables, basée sur des méthodologies participatives et sur la prise en compte des spécificités des zones pilotes ; et les actions pilotes actuellement mises en œuvre dans toutes les zones pilotes (cf. la « [Deliverable Library](#) » de CO-EVOLVE).
  - MITOMED+ : le « modèle de plage verte (Green beach model) » et l'outil de [plateforme en ligne](#) pour évaluer l'évolution de la performance durable des destinations touristiques, à travers l'utilisation d'un ensemble d'indicateurs et d'un « Système d'aide à la décision ». Ou d'« un modèle de gestion intégrée du tourisme maritime et côtier en Méditerranée » qui sera produit à la fin du projet (cf. la « [Deliverable Library](#) » de MITOMED+).
  - HERIT DATA : les mesures de planification intégrée basées sur l'innovation et les données ouvertes qui seront produites pour les centres historiques et les sites d'intérêt culturel ou archéologique particuliers qui peuvent bénéficier et être affectés en même temps par le tourisme de masse (soleil, plage, croisières).
  - CIVITAS DESTINATIONS : ensemble d'actions innovantes pour des mesures de mobilité durable qui offrent des solutions de transport intelligentes et durables pour les touristes et les résidents grâce à l'innovation et la coopération avec toutes les parties prenantes majeures. Ces solutions visent à améliorer l'accessibilité urbaine, la rentabilité et l'intégration des services de transport et à réduire les émissions et la consommation d'énergie.
  - ALTER ECO : le « modèle pour la mise en œuvre de stratégies touristiques innovantes » devant être testé dans 4 villes et 2 régions en vue de réduire et mieux gérer l'impact des activités touristiques sur l'environnement via la promotion de l'Identité Méditerranéenne, ainsi que le « Portfolio d'apprentissage international accompagné de la Base de données de bonnes pratiques » (cf. la « [Deliverable Library](#) » sur le [site web](#) d'ALTER ECO).
19. Développeront davantage de synergies au niveau technique et politique entre les stratégies de promotion du tourisme durable dans les régions méditerranéennes, en s'engageant dans des échanges de bonnes pratiques et d'apprentissage mutuel.
20. Continueront de renforcer les relations et promouvront de nouvelles alliances, des ateliers, des conférences et des débats sur le tourisme durable en Méditerranée avec d'importants réseaux tels que NECSTouR, Arco Latino, UNIMED ou MedCités, entre autres.

21. Associeront l'Intergroupe [SEARICA](#) du Parlement Européen aux activités et aux débats sur le tourisme durable concernant la Méditerranée (par exemple en organisant un événement avec le projet MITOMED + et NECSTouR d'ici à la fin de 2018).
22. Contribueront à la collecte des résultats des projets, ainsi qu'aux réflexions globales, à l'analyse des lacunes et opportunités du groupe de travail PANORAMED sur le tourisme durable et maritime, à partir des sessions sur le tourisme côtier et maritime durable, organisées dans le cadre du Bureau politique de la Commission Interméditerranéenne à Carthagène le 15 février 2018.
23. Feront de leur mieux pour identifier les actions susceptibles de contribuer à la mise en œuvre du programme stratégique de recherche et d'innovation de BlueMed, du cadre d'action de West MED ou du plan d'action de l'EUSAIR.
24. Concentreront leurs efforts en faveur de l'amélioration des compétences, de l'éducation et de la mobilité des jeunes dans le secteur du tourisme durable et de la culture.
25. Développeront d'autres actions, y compris à travers des projets, afin de lutter contre les pratiques de tourisme de masse illégales et non responsables, de mieux comprendre et améliorer leurs capacités de diffusion touristique sur le territoire et promouvoir :
  - La désaisonnalisation, diversification et promotion des économies locales et des produits touristiques ;
  - Le tourisme de pêche durable, le tourisme gastronomique maritime, l'écotourisme, les pratiques, produits et itinéraires de tourisme naturel, le tourisme sous-marin, culturel et d'aventure (GreenWays, EuroVelo etc.) ;
  - Des politiques et mesures touristiques basées sur la gouvernance multi-niveaux, l'innovation et une approche territoriale intégrée, en mettant l'élément de durabilité au cœur de l'action.
26. Travailleront à réduire l'impact du secteur du tourisme sur le changement climatique, et notamment en favorisant les modes de transport peu émetteurs de gaz à effet de serre, dans la perspective d'un doublement probable du nombre de touristes internationaux dans l'UE d'ici à 2030, et afin de limiter les conséquences du changement climatique qui risquent d'affecter particulièrement l'attractivité des territoires méditerranéens.

Sur cette base, la Commission Interméditerranéenne et ses Régions demandent également aux institutions de l'UE de :

27. Renforcer la transition vers un secteur du tourisme durable, innovant et numérique au niveau des politiques et des infrastructures, en accordant une attention particulière à la Méditerranée.
28. Consacrer une ligne budgétaire spécifique pour le tourisme dans le nouveau cadre financier pluriannuel, afin de progresser vers une véritable politique européenne du tourisme capable de libérer le potentiel de la « quadruple hélice » et d'exploiter le potentiel des autorités régionales et locales pour la promotion du tourisme durable, avec les États et les institutions de l'UE, dans un modèle de gouvernance à plusieurs niveaux.
29. Accorder une attention et des ressources spécifiques sur la formation, l'éducation et la mobilité des jeunes dans le secteur du tourisme et de la culture, avec des actions et des fonds devant être conçus en complémentarité avec d'autres initiatives culturelles et interculturelles existantes.
30. Préserver le budget de la coopération territoriale de l'UE pour l'après 2020, en laissant suffisamment de place aux programmes méditerranéens pour réfléchir à la possibilité d'allouer plus de ressources et d'efforts - en fonction des besoins des territoires concernés - aux projets qui promeuvent le tourisme durable dans les zones maritimes et côtières et / ou le tourisme culturel, y compris le patrimoine matériel et immatériel.

### **III. SUIVI ET FUTURE MISE A JOUR DE L'ORDRE DU JOUR**

---

L'Agenda fera l'objet d'un suivi minutieux, et sera mis à jour et adapté de manière « ad hoc » à l'initiative de la Commission Interméditerranéenne et de sa Task Force « Culture et tourisme durable ».

La mise à jour tiendra compte des évolutions des politiques régionales sur le tourisme des Régions, des projets en cours (2018-2021) et de la contribution et des interactions avec les partenaires, réseaux et initiatives externes.